

# Déclaration d'impôt

pour les sociétés de capitaux (SA / Société en commandite par action / Sàrl), sociétés coopératives et communautés étrangères de personnes sans personnalité juridique

Impôt cantonal et communal – Impôt fédéral direct

IDE \_\_\_\_\_  
Envoi \_\_\_\_\_  
Délai \_\_\_\_\_  
Sommaton \_\_\_\_\_  
Réception \_\_\_\_\_

N° du registre

Commune

--

## Veillez tenir compte des instructions

Nous vous prions de remplir ce formulaire de façon conforme à la vérité, de le signer et de l'envoyer jusqu'au

à l'adresse suivante

Représentant/e,  
ayant procuration pour réceptionner  
tout envoi, demande de renseigne-  
ment et décision de taxation

Téléphone	

Raison sociale exacte

--

Siège principal


Domicile fiscal secondaire  
(établissements stables et immeubles  
dans le canton de ....., dans  
d'autres cantons et à l'étranger)


But de l'entreprise

--

Date de la constitution

--

Date de l'inscription au  
registre du commerce

--

Il faut joindre à la déclaration d'impôt les **comptes annuels signés** (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clôturé. Les entreprises qui sont légalement astreintes à un contrôle ordinaire remettront également un tableau des flux de trésorerie.

Durée de l'exercice commercial  
(correspond à la période fiscale)

Début	
Fin	

Organes de gestion  
(nom, adresse, N° de téléphone)

Président/e du conseil d'administration	
Direction	
Responsable de la comptabilité	

Organe de révision


Pour renseignements complémentaires  
s'adresser à  
(en l'absence d'une représentation,  
personne de contact)




■ Ecriture rouge = Changements

# A. Bénéfice net

EDV

	Impôt fédéral CHF	Impôt cantonal CHF
1 <b>Bénéfice net ou perte (-) selon le solde du compte de profits et pertes de l'exercice</b>		
<b>2 Redressements</b>		
2.1 <i>Charges non déductibles fiscalement</i> débitées au compte de résultat :		
2.1.1 Amortissements non autorisés par l'usage commercial et frais pour l'acquisition, la fabrication ou l'amélioration d'actifs:		
2.1.2 Provisions non autorisées par l'usage commercial:		
2.1.3 Amortissements non autorisés sur des actifs réévalués:		
2.1.4 Attributions à des réserves		
2.1.5 Distributions dissimulées de bénéfice et avantage procurés à des tiers qui ne sont pas justifiés par l'usage commercial. Spécification:		
2.1.6 Amortissements et corrections de valeurs de participations d'au moins à 10%, plus justifiés par l'usage commercial		
2.1.7 Dons excédant 20% du revenu net (v. instructions)		
2.1.8 Intérêts sur capital propre dissimulé		
2.1.9 Paiement de pots-de-vin à des agents publics suisses ou étrangers		
2.2 <i>Produits imposables</i> non crédités au compte de résultat :		
2.2.1 Disparition de la justification commerciale de provisions		
2.2.2 Bénéfices comptables sur la réévaluation d'immeubles ou de participations (art. 670 CO):		
a) Immeubles      – Impôt fédéral direct		
– Impôt cantonal, différence entre valeur d'investissement et valeur retenue pour l'impôt sur le bénéfice		
b) Participations: impôt fédéral direct et impôt cantonal		
2.2.3 Prestations à un prix de faveur faites aux associés ou à des personnes les touchant de près (prélèvement anticipé de bénéfices). Spécification:		
2.2.4 Bénéfices de liquidation		
<b>3 Total des chiffres 1 à 2.2.4</b>		
<b>4 Déductions</b>		
4.1 <i>Charges admises fiscalement</i> non débitées au compte de résultat:		
4.1.1 Dissolution de réserves latentes imposées (rattrapage d'amortissements et de corrections de valeurs)		
4.1.2 Contributions à des institutions de prévoyance professionnelle en faveur du personnel		
4.1.3 Versements bénévoles à des personnes morales ayant leur siège en Suisse, qui ne sont pas imposables du fait de leur statut public ou d'utilité publique (voir instructions) jusqu'à 20% du bénéfice net		
4.1.4 Autres :		
4.2 <i>Produits non imposables</i> crédités au compte de résultat :		
4.2.1 Dissolution de réserves latentes imposées (bénéfice en capital, réévaluations et dissolution de provisions)		
4.2.2 Apports de capital		
4.2.3 Bénéfices provenant de vente ou de réévaluation d'immeubles		
<b>4.3 Total des déductions</b>		
<b>5 Bénéfice net ou perte de l'exercice</b> (chiffre 3 moins chiffre 4.3)		
<b>6 Pertes des exercices précédents: selon liste séparée</b>		
<b>7 Bénéfice net ou perte nette après imputation des pertes</b> (chiffre 5 moins chiffre 6)		
<b>8 Bénéfice net ou perte nette imposable en Suisse resp. dans le canton .....</b> (chiffre 7; en cas d'assujettissement partiel selon relevé/formulaire de répartition séparé)		
<b>9 Part étranger resp. hors canton</b>		
<b>10 Réduction pour participations en %</b> (selon annexe)	%	%



## B. Utilisation du bénéfice

EDV

11	<b>Utilisation du bénéfice</b> selon la décision de l'assemblée générale ou de l'assemblée des associés	
11.1	Bénéfice reporté de l'exercice précédent	
11.2	Bénéfice net ou perte selon compte de profits et pertes (chiffre 1)	
11.3	<b>Total du bénéfice à répartir</b>	
11.4	Dividende, parts au bénéfice ou intérêt sur les parts sociales (montant brut): <input type="text"/> % du capital versé =	
11.5	Tantièmes	
11.6	Attribution réserve légale issue du bénéfice	
11.7	Attribution réserve facultative issue du bénéfice	
11.8	Attribution à des institutions de prévoyance en faveur du personnel (chiffre 4.1.2)	
11.9	Versements bénévoles à des personnes morales ayant leur siège en Suisse, qui ne sont pas imposables du fait de leur statut public ou d'utilité publique	
11.10		
11.11		
11.12	<b>Total de l'utilisation du bénéfice</b>	
11.13	<b>Report à nouveau</b> (chiffre 11.3 moins chiffre 11.12)	

## C. Capital propre

EDV

Indications relatives au capital propre à la date de clôture du bilan (compte tenu de la répartition du bénéfice)

		Jour de clôture ▶	
		Impôt fédéral CHF	Impôt cantonal CHF
12	<b>Capital social ou capital de la fondation libéré</b>		
13	<b>Réserves apparentes:</b>		
13.1	Réserve légale issue du capital		
13.2	Réserve légale issue du bénéfice		
13.3	Réserve facultative issue du bénéfice		
13.4	Propres parts du capital	-	
13.5			
13.6	Report de bénéfice (en cas de report de perte, voir le chiffre 18)		
14	<b>Réserves latentes imposées comme bénéfice:</b>		
14.1			
14.2			
14.3			
14.4			
14.5			
15	<b>Correction : propres parts du capital</b>		
16	<b>Capital propre dissimulé (voir les instructions)</b>		
17	<b>Total des chiffres 12 à 16</b>		
18	Déduire le report de perte	-	-
19	<b>Total du capital propre</b> (chiffre 17 moins chiffre 18)		
20	<b>Total du capital imposable</b> (chiffre 19, mais au moins le capital versé)		
21	<b>Capital imposable dans le canton .....</b> (chiffre 20 ou en cas d'assujettissement partiel selon relevé séparé)		



## D. Autres indications

21	Amortissements d'actifs réévalués au cours d'exercices antérieurs		Montant réévalué	Montant amorti	EDV
	Année de la réévaluation	Désignation des actifs	CHF	CHF	
21.1					
21.2					
21.3					

22 **Impôt cantonal: Imposition distincte des bénéfices en capital et bénéfices de réévaluation provenant de participations (§ 75 StG)**

*(ne concerne que les sociétés holding, de domicile ou mixtes)*

Des bénéfices en capital ou des réévaluations de telles valeurs immatérielles ou participations (acquises à la valeur comptable au cours des 10 dernières années) ont-ils été réalisés au cours de la période fiscale?

non

oui, selon liste ci-jointe

23 **Impôt cantonal: Variation des coûts d'investissement des participations qualifiées selon § 72a StG**

Les coûts d'investissement des participations qualifiées ont-ils varié au cours de la période fiscale?

non

oui, selon liste ci-jointe/form. «prix de revient»

Remarques:

Annexes: comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Lieu et date:

Signature des organes compétents

